



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 19 septembre 2018 à 15 h 00, à l'Hôtel de région, situé au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie

Est également présente :

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie

Absence :

Monsieur Paul Germain, maire de la Ville de Prévost

2018-09-19/962

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 19 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est ouverte à 15 h 00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-09-19/963

ITEM 2

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 19 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-09-19/964

ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2018

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 29 août 2018 soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-09-19/965

ITEM 4

**ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU 23 AOÛT AU
12 SEPTEMBRE 2018**

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 23 août au 12 septembre 2018;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 23 août au 12 septembre 2018:

Folio 01932326 :

- chèques portant les numéros 1005 à 1010 inclusivement représentant un montant de 117 638,73 \$;
- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 33 558,08 \$;
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 49 337,63 \$;

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-09-19/966

ITEM 5

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

2018-09-19/967

ITEM 6

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est levée à 15 h 03.

Stéphane Maher,
Président

Danielle Clément,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière